

PRÉFET DE L'EURE

**Décision n° DDTM/2015-096 de la directrice départementale  
des territoires et de la mer de l'Eure  
donnant subdélégation de signature à ses collaborateurs  
en matière de fiscalité de l'urbanisme**

**La directrice départementale des territoires et de la mer,**

VU :

- le livre de procédures fiscales notamment son article L255 A qui autorise le directeur départemental des territoires (et de la mer) à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité, en tant qu'il est le responsable chargé de l'urbanisme dans le département.
- le code du patrimoine, notamment ses articles L524-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance d'archéologie préventive ;
- le code de l'urbanisme, notamment l'article L. 331-19, créé par la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010- art. 28 ;
- les articles L331-1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la taxe d'aménagement et versement par sous-densité
- les articles R 331-1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la liquidation et à la détermination du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité ;
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- notamment l'article R. 620-1 du code de l'urbanisme qui autorise le directeur départemental des territoires à déléguer sa signature en ce qui concerne les matières relevant en propre de ses attributions
- l'arrêté du Premier Ministre du 11 juillet 2013 nommant madame Fabienne DEJAGER-SPECQ, directrice départementale des territoires et de la mer de l'Eure à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 ;
- l'arrêté préfectoral n°SCAED-15-44 portant délégation de signature en matière administrative à Madame Fabienne DEJAGER-SPECQ, directrice départementale des territoires et de la mer de l'Eure ;
- la décision n° DDTM/2015-093, de la directrice départementale des territoires et de la mer de l'Eure donnant subdélégation de signature à ses collaborateurs en matière administrative, notamment son article 6-a) ;
- la décision n°DDTM/2014-11-03 de la directrice départementale des territoires et de la mer de l'Eure donnant subdélégation de signature à ses collaborateurs en matière de fiscalité de l'urbanisme

## DECIDE

**article 1<sup>er</sup>** : délégation de signature est donnée à :

- M. Albert DUDON, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint.
- M. Yannick TESSIER, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjoint aux directeurs.
- M. Christian BUSSIGNIES, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service appui aux collectivités et bâtiment.
- M. Théophile LEGOUPIL, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité aménagement territorial durable.
- Mme Joëlle THOREL, technicienne supérieure en chef du développement durable, responsable des taxes d'urbanisme.
- Mme Josiane PORTIER, adjointe administrative principale de première classe, gestionnaire de recette agréée CHORUS pour la fiscalité de l'aménagement.

► à effet d'éditer et de signer les titres de recettes, ainsi que de signer les avis d'admission en non-valeur

**article 2** : délégation est donnée à :

- Mme Audrey JEANBILLE, attachée d'administration de l'État, déléguée territoriale des Andelys,
- M. Frédéric SCRIBOT, technicien supérieur en chef du développement durable, délégué territorial de Bernay/Pont-Audemer.
- Mme Pascale MARTIN, attachée principale d'administration de l'équipement, déléguée territoriale d'Évreux.
- Mme Pascale POTIN, chef technicienne spécialité techniques agricoles, responsable de la filière application du droit des sols.
- M. Michel de TRESSAN, secrétaire d'administration et de contrôle de classe normale du développement durable, responsable de la filière application du droit des sols.
- Mme Monique GAILLARD, secrétaire d'administration et de contrôle de classe normale du développement durable, responsable de la filière application du droit des sols.
- Mme Catherine LERAY, secrétaire d'administration et de contrôle de classe normale du développement durable, responsable de la filière application du droit des sols.

► à effet de déclencher et suivre les procédures en cas d'incomplétude du dossier fiscal.

**article 3** : délégation est donnée à :

- M. Christian BUSSIGNIES, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service appui aux collectivités et bâtiment.
- M. Théophile LEGOUPIL, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité aménagement territorial durable.
- Mme Joëlle THOREL, technicienne supérieure en chef du développement durable, responsable de la mission fiscalité de l'urbanisme.
- M. Frédéric SCRIBOT, technicien supérieur en chef du développement durable, délégué territorial de Bernay/Pont-Audemer.
- M. Michel de TRESSAN, secrétaire d'administration et de contrôle de classe normale du développement durable, responsable de la filière application du droit des sols.

- Mme Nathalie BILLARD, adjointe administrative principale de deuxième classe, agent vérificateur.
- Mme Ophélie DESLANDES, adjointe administrative principale de deuxième classe, agent vérificateur.
- Mme Sylvie NOEL, adjointe administrative principale de première classe, agent vérificateur.
- Mme Josiane PORTIER, adjointe administrative principale de première classe, agent vérificateur.

► à effet de signer les lettres de demandes de pièces complémentaires ou demandes de renseignements divers, les lettres d'informations, les procédures contradictoires relatives aux dossiers fiscaux des autorisations de construire ou d'aménager générant des taxes ou versements.

**article 4** : délégation est donnée à :

- M. Christian BUSSIGNIES, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service appui aux collectivités et bâtiment.
- M. Théophile LEGOUPIL, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité aménagement territorial durable.
- Mme Joëlle THOREL, technicienne supérieure en chef du développement durable, responsable de la mission fiscalité de l'urbanisme.
- M. Frédéric SCRIBOT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de la délégation territoriale de Bernay/Pont-Audemer.
- M. Michel de TRESSAN, secrétaire d'administration et de contrôle de classe normale du développement durable, responsable de la filière application du droit des sols.

► à effet de signer les lettres de réponse aux réclamations relatives aux dossiers fiscaux des autorisations de construire ou d'aménager générant des taxes ou versements.

**article 5** : délégation est donnée à :

- M. Christian BUSSIGNIES, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service appui aux collectivités et bâtiment.
- M. Théophile LEGOUPIL, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité aménagement territorial durable.
- Mme Joëlle THOREL, technicienne supérieure en chef du développement durable, responsable de la mission fiscalité de l'urbanisme.
- Mme Nathalie BILLARD, adjointe administrative principale de deuxième classe, instructrice fiscalité de l'urbanisme.
- Mme Josiane PORTIER, adjointe administrative principale de première classe, instructrice fiscalité de l'urbanisme.

► à effet de déclencher et suivre les procédures contradictoires de redressement après procès verbal d'infraction.

**article 6** : délégation est donnée à :

- M. Christian BUSSIGNIES, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service appui aux collectivités et bâtiment.

- M. Théophile LEGOUPIL, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité aménagement territorial durable.
- Mme Joëlle THOREL, technicienne supérieure en chef du développement durable, responsable de la mission fiscalité de l'urbanisme.

► à effet de conclure les procédures de réclamations après procès verbal d'infraction

**article 7** : La décision n°DDTM/2014-11-03 du 3 novembre 2014 est abrogée.

**article 9** : Les agents de la direction départementale des territoires et de la mer sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Eure.

Évreux, le - 8 SEP. 2015

La directrice départementale des territoires  
et de la mer



Fabienne DEJAGER-SPECQ